

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2020

**DIVERSES DISPOSITIONS URGENTES POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DE
L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2915)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 241

présenté par

M. Jérôme Lambert, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon,
M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure,
M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Letchimy, Mme Manin,
Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, Mme Rabault, Mme Rouaux,
M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et
Mme Victory

ARTICLE 1ER BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et Apparentés a pour objet de supprimer le présent article qui vise à faciliter l'emploi des travailleurs saisonniers étrangers pour répondre aux besoins de main d'œuvre, notamment agricoles. Il permet au titulaire d'une carte « étudiant étranger » présent en France à la date du 16 mars 2020 d'exercer une activité professionnelle sur une durée cumulée équivalente à 80 % de la durée de travail annuelle.